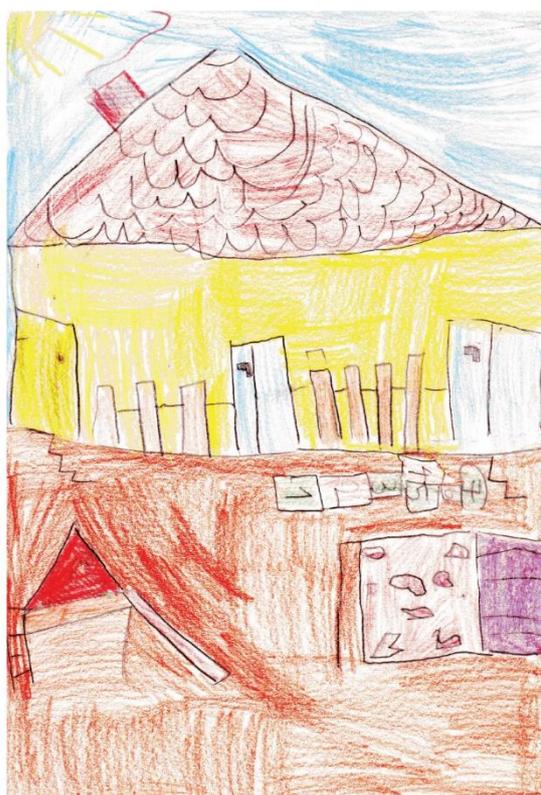


# LIVRET D'ACCUEIL



2023 - 2024

École Primaire  
Commelle  
Semons  
Arzay

**BIENVENUE  
À L'ÉCOLE  
« LES 4 PLATANES >>  
DE COMMELLE !**

**Ce livret regroupe l'essentiel  
des informations importantes  
relatives au fonctionnement  
de la vie scolaire et périscolaire.**

**Si vous souhaitez des informations  
complémentaires, n'hésitez pas  
à vous adresser aux équipes  
mentionnées dans ce livret.**

**À chaque rentrée les modifications apportées  
sur ce livret seront téléchargeables sur le site de  
la commune de Commelle  
(<https://portedesbonnevaux.fr>)**



# SOMMAIRE

## L'ÉCOLE

Le plan	4
Contacteur l'école	5
Les classes et l'équipe éducative	6
Les horaires et le calendrier scolaire	8
Le règlement de l'école	9
Une coopérative à l'école : l'O.C.C.E.	11
Le projet d'école	12
Les évènements de l'école	13
Les parents délégués au conseil d'école	15
Le Sou des écoles	16

## LES SERVICES MUNICIPAUX

La garderie / Agent technique	18
Le restaurant scolaire	19
Les transports scolaires	19

## NUMÉROS UTILES

20

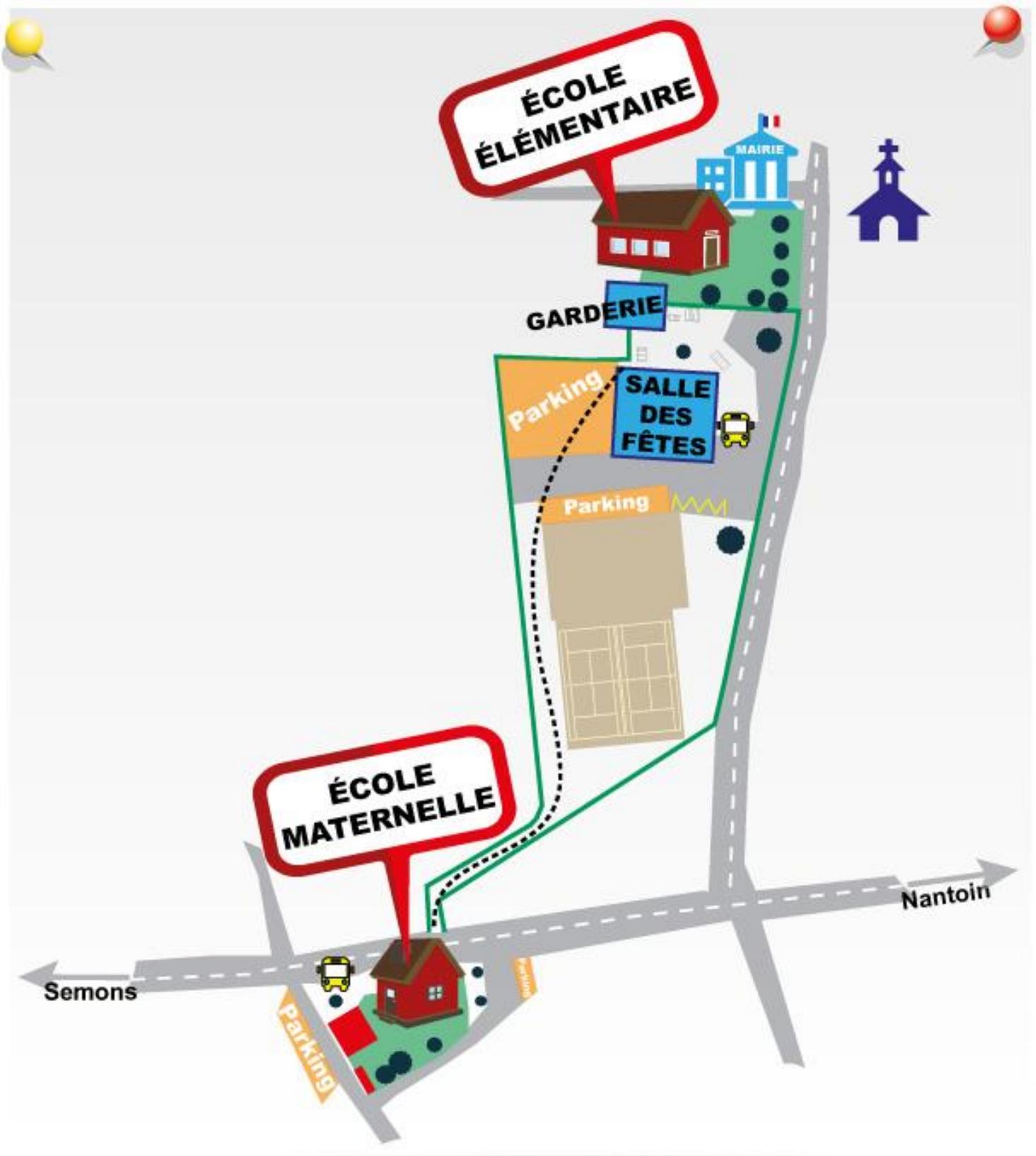
## NOTES

21



# L'ÉCOLE

## LE PLAN



# CONTACTER L'ÉCOLE

## PAR TÉLÉPHONE



**MATERNELLE 04.74.20.21.61**

**ÉLÉMENTAIRE 04.74.20.43.56**  
**07.48.72.34.11**

## PAR COURRIEL



[ce.0380354d@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0380354d@ac-grenoble.fr)

## PAR COURRIER



École Primaire  
31, chemin du grand battoir  
38260 COMMELLE



# CONTACTER LES SERVICES MUNICIPAUX

## GARDERIE ■ RESTAURANT SCOLAIRE

Florence FRANÇOIS

**06.79.01.81.26**

**MAIRIE DE PORTE DES BONNEVAUX**

**04.74.54.22.15**

@ : [commune@portedesbonnevaux.fr](mailto:commune@portedesbonnevaux.fr)

**MAIRIE DE COMMELLE**

**04 74 20 26 64**

# LES CLASSES & L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

DIRECTION M. Bruno **TISSOT**

## ÉCOLE MATERNELLE

### PETITE, MOYENNE et GRANDE SECTION (PS – MS - GS)

Enseignants

A.T.S.E.M

M. Bruno  
**TISSOT**



Mme Isabelle  
**CHOLLIER**



Mme Rachel  
**BOUYER**



Mme Virginie  
**CAHIER**



Les enseignants des classes de toute petite à grande sections sont assistés d'une A.T.S.E.M (Agent Territorial Spécialisé en École Maternelle) qui les accompagne auprès des élèves au cours de la journée. L'enseignant(e) a la responsabilité de toutes les activités pédagogiques conduites.



Mme Mélina **MELO**

Etudiante en alternance

CAP AEPE (*accompagnement éducatif petite enfance*)



## ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

### GRANDE SECTION-COURS PRÉPARATOIRE (GS CP)

Mme Myriam  
**OFFROY**

Enseignante



Mme Adeline  
**ABEL COINDOZ**

Mme Karine  
**DUMOULIN**

ATSEM



### COURS PRÉPARATOIRE - COURS ÉLÉMENTAIRE 1 (CP CE1)



Mme Corinne **CATTIN**

Enseignante

### COURS ÉLÉMENTAIRE 2 - COURS MOYEN 1 (CE2-CM1)



Mme Carla **BRUGNEAUX**

Enseignante

### COURS MOYEN 1 et 2 (CM1 – CM2)



Mme Isabelle **SERUSCLAT**

Enseignante

### TITULAIRE REMPLAÇANT



Mme Mariange **BARD**



# LES HORAIRES & LE CALENDRIER SCOLAIRE

JOURS DE FRÉQUENTATION DE L'ÉCOLE :

## MATERNELLE

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	
MATIN	Ouverture du portail	<b>8H15</b>	<b>8H15</b>	<b>8H15</b>	<b>8H15</b>
	<i>Début de la classe : 8H25</i>				
	Sortie	<b>11H40</b>	<b>11H40</b>	<b>11H40</b>	<b>11H40</b>
APRÈS-MIDI	Ouverture du portail	<b>13H15</b>	<b>13H15</b>	<b>13H15</b>	<b>13H15</b>
	<i>Début de la classe : 13H25</i>				
	Sortie	<b>16H10</b>	<b>16H10</b>	<b>16H10</b>	<b>16H10</b>

## ÉLÉMENTAIRE

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	
MATIN	Ouverture du portail	<b>8H20</b>	<b>8H20</b>	<b>8H20</b>	<b>8H20</b>
	<i>Début de la classe : 8H30</i>				
	Sortie	<b>11H45</b>	<b>11H45</b>	<b>11H45</b>	<b>11H45</b>
APRÈS-MIDI	Ouverture du portail	<b>13H20</b>	<b>13H20</b>	<b>13H20</b>	<b>13H20</b>
	<i>Début de la classe : 13H30</i>				
	Sortie	<b>16H15</b>	<b>16H15</b>	<b>16H15</b>	<b>16H15</b>

## CALENDRIER SCOLAIRE

	RENTRÉE scolaire	Vacances de la TOUSSAINT	Vacances de NOËL	Vacances d'HIVER	Vacances de PRINTEMPS	Vacances d'ÉTÉ
Fin des cours		Vendredi <b>20 octobre 2023</b>	Vendredi <b>23 décembre 2023</b>	Vendredi <b>16 février 2024</b>	Vendredi <b>12 avril 2023</b>	Vendredi <b>5 juillet 2024</b>
Reprise des cours	Lundi <b>4 septembre 2023</b>	Lundi <b>6 novembre 2023</b>	Mardi <b>8 janvier 2024</b>	Lundi <b>4 mars 2024</b>	Lundi <b>29 avril 2024</b>	

► Les élèves n'auront pas classe le vendredi 10 mai 2024 (Pont de l'Ascension)

# LE RÈGLEMENT DE L'ÉCOLE

Depuis septembre 2019, l'obligation scolaire est abaissée à 3 ans. L'école est donc obligatoire pour les enfants de 3 ans (Petite Section) le matin et l'après-midi.

Tous les documents collés ou insérés sur le cahier ou dans la pochette de liaison concernant la vie scolaire de votre enfant sont à signer par les parents. Vous êtes invités à le contrôler très régulièrement dans le cartable, il pourra vous servir de moyen de communication avec les enseignants notamment pour justifier les absences de votre enfant.

En cas d'absence de longue durée ou pour convenance personnelle (voyage, départ anticipé...) les familles doivent obtenir une autorisation auprès du directeur qui pourra en informer Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale.

Une charte pour les parents accompagnants les sorties scolaires est mise en place à la rentrée 2023.

Pour faciliter la vie des classes, merci de nous communiquer les informations non urgentes comme l'absence de l'élève par téléphone (en dehors des heures de classes : avant 8h20, de 11h50 à 13h15) ou par courriel.

En cas de problème particulier, les parents peuvent prendre rendez-vous avec les enseignants ou le Directeur.

## ASSURANCES

Chaque élève doit fournir une attestation d'assurance sur laquelle doivent figurer les garanties **responsabilité civile et individuelle accident** qui sont nécessaires pour les activités pratiquées à l'extérieur de l'école (piscine, voyage, sorties diverses...). Si la seconde garantie n'était pas spécifiée, votre enfant ne pourrait pas participer à ce type d'activité.

## LIVRES SCOLAIRES

Tous les livres prêtés aux enfants doivent être couverts et marqués à leur nom. En cas de perte ou de grave détérioration, il sera demandé aux parents le remplacement du livre. Il en est de même pour le matériel scolaire (compas, équerre, calculatrice...)

## HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

La collation du matin pour les enfants de maternelle n'aura lieu que le vendredi. Elle permettra aux élèves un véritable apprentissage du goût et de la nutrition.

En classe élémentaire, et uniquement si l'enfant n'a pas pris de petit déjeuner, un goûter choisi pourra être pris à l'accueil du matin. Aucun goûter ne sera pris durant les récréations.

Les objets dangereux et de valeur sont interdits (canifs, jeux vidéo, cartes, bijoux...) ainsi que tout échange de ces mêmes objets. En cas de perte ou de vol, l'école décline toute responsabilité.

Le contenu du cartable de l'élève à son arrivée le matin reste sous la seule responsabilité de ses parents.

Les élèves devront avoir des tenues et chaussures adaptées à toutes les activités scolaires (éviter les tongs/claquettes).

Les élèves de classe élémentaire devront disposer d'une paire de chaussons ainsi qu'une petite bouteille ou gobelet (incassable) marqués au nom de l'élève.

En cas d'accident, le directeur ou l'enseignant prévient les parents ou le SMUR si nécessaire.

## RESPONSABILITÉS ET INTERVENANTS

Le directeur est responsable de l'ensemble des locaux scolaires, de la sécurité des personnes et des biens. C'est lui qui accorde l'agrément aux personnes qui participent à l'encadrement des sorties, voyages...

Chaque enseignant reste maître et responsable de l'organisation pédagogique de ses activités.

Le directeur recevra les parents, après prise de rendez-vous, durant sa journée de décharge le mardi et certains lundis.

En cas de non-respect du règlement de l'école ou de l'un de ses avenants, les élèves pourront ne pas être accueillis à l'école.

## ÉCHELLE DE SANCTIONS TEMPS SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

NIVEAU 0		Comportement adapté au scolaire et périscolaire
NIVEAU 1	RAPPEL À LA RÈGLE	L'enfant explique la règle qu'il a transgressée et répare son erreur et perd le droit au « vert ».
NIVEAU 2	RÉPRIMANDE	L'enfant explique la règle qu'il a transgressée et répare son erreur. Il perd momentanément un droit noté dans la liste affichée dans chaque classe et sur les lieux du périscolaire.
NIVEAU 3	1 <sup>er</sup> AVERTISSEMENT Les parents sont informés (signature de la fiche de réflexion)	L'enfant cesse toute activité. Il remplit une 1 <sup>ère</sup> fiche de réflexion et propose une réparation (excuses à son camarade ou à l'enseignant ou à l'animateur-surveillant) Il est reçu par le directeur La fiche est signée par le directeur et les parents et conservée dans le dossier de l'enfant.
NIVEAU 4	2 <sup>ème</sup> AVERTISSEMENT Les parents sont convoqués par l'enseignant ou le représentant de la mairie	L'enfant remplit une 2 <sup>ème</sup> fiche de réflexion en présence de l'enseignant ou de l'animateur – surveillant et du responsable de cantine. Les parents sont convoqués à la mairie. Un contrat est éventuellement signé entre la commune, les parents et l'enfant. En cas de non-respect du contrat l'enfant est exclu temporairement ou définitivement de la cantine.



## UNE COOPÉRATIVE À L'ÉCOLE : L'O.C.C.E

Chaque début d'année, il est demandé aux parents une somme d'argent (dégressive en fonction du nombre d'enfants par famille inscrits à l'école). Cette somme comprend une adhésion à l'association nationale "O.C.C.E." et une participation au compte de l'école.

Les sommes ainsi récoltées et complétées par les dons du Sou des écoles permettent aux élèves de participer à diverses activités payantes (sorties, voyages, achats de matériels pour les classes...).

En cas de sorties importantes (plusieurs jours par exemple) une demande supplémentaire de financement sera demandée aux parents.

Les activités qui se déroulent hors de l'école **ne sont pas gratuites et ont un coût** et seule la fédération des moyens peut permettre leur réalisation.

# LE PROJET D'ÉCOLE

*En cours de réactualisation*

## POUR NOTRE ÉCOLE : PLUSIEURS ACTIONS CLASSÉES EN 4 GRANDS VOLETS

**1**

### 3 PARCOURS

- > Artistique et culturel
- > Citoyen  
Pour un environnement protégé,  
préservé et devenir citoyen au sein de  
sa classe, de son école
- > Éducatif de santé
- > Climat scolaire

**2**

### AMÉLIORATION DES RÉSULTATS AU REGARD DES COMPÉTENCES DU SOCLE COMMUN

Étudier différents types de discours  
pour mieux restituer

**3**

### RÉPONDRE AUX EXIGENCE D'UNE ÉCOLE INCLUSIVE – ÉLÈVES À BESOINS PARTICULIERS

Rendre le parcours de l'élève  
plus lisible

**4**

### VIE SCOLAIRE (RELATION ÉCOLE-FAMILLE, COMMUNICATION, PARTENARIAT...)

Faire participer les partenaires  
à la vie de l'école

# LES ÉVÈNEMENTS DE L'ÉCOLE

**SEPTEMBRE : JOURNÉE NETTOYONS LA NATURE**



**OCTOBRE : COURSE LONGUE**



**ÉLECTION DU CONSEIL DE VIE SCOLAIRE**

**NOVEMBRE : ÉLECTION DU CONSEIL MUNICIPAL ENFANT**



**DÉCEMBRE : NOËL DES ENFANTS**



## FÉVRIER : CARNAVAL



## JUIN : FÊTE DE L'ÉCOLE



# LES PARENTS DÉLÉGUÉS AU CONSEIL D'ÉCOLE

## LES PARENTS DÉLÉGUÉS 2023 - 2024

PS – MS – GS



**Sandra MENDES**

GS – CP



**Céline LEBACQZ**

CP – CE1



**Blandine DENOLLY**

CE2 – CM1



**Julie VALLIN**

CM1 – CM2



**Cécile TERMINARIAS**



**Aurélia VUILLAT**



**Aurélie DALEM**



**Jennifer KERUZORE**



**Aurélie CAREZ**



### Des parents élus

La première semaine d'école, les parents intéressés se manifestent auprès du directeur de l'école, afin de constituer une ou plusieurs listes.

Il faut un représentant et un suppléant (non obligatoire) par classe.

### Le conseil d'école

Il se réunit trois fois par an sous la présidence du directeur d'école en présence des représentants des mairies, des enseignants, des A.T.S.E.M, des parents délégués et du D.D.E.N (Délégué Départemental de l'Education Nationale).

### Rôle des parents délégués

Faire le lien entre la vie scolaire, périscolaire et la Mairie au cours de l'année scolaire, mais surtout pendant les 3 conseils d'école.

■  
L'équipe de parents délégués, est élue pour un an jusqu'aux élections suivantes. Elle est chargée d'organiser les élections d'octobre en collaboration avec le directeur de l'école au sein du bureau des élections.

■  
Durant le mois de septembre, les parents élus mettent en place des permanences, afin d'aider les parents dans le fonctionnement de la vie scolaire ou périscolaire.

# LE SOU DES ÉCOLES



*Association du  
Sou Des Ecoles  
Commelle  
Semons  
Arzay*

Le Sou des Écoles est une association loi 1901 à but non lucratif.

Elle fonctionne grâce à des parents bénévoles qui organisent des actions et des manifestations afin de récolter des fonds pour le financement des activités scolaires de nos enfants de la PS au CM2.

Le Sou permet de réduire l'impact financier pesant sur les familles pour les sorties scolaires, en organisant diverses manifestations qui s'adressent à tous pour le plus grand plaisir des petits et des grands !

Il permet aussi aux instituteurs de choisir des abonnements pour les classes et de renouveler du matériel (jeux pour la cour, activités manuelles...)

**ANNÉE 2023-2024**

**LE SOU VERSE**

**6700 €**

**sur le compte  
OCCE de l'école**

*Le Sou n'intervient pas dans la programmation et le choix des activités pédagogiques que les enseignants proposent à nos enfants, il permet de financer une large partie de celles-ci : course-longue, spectacle de Noël, sorties scolaires...*

**TOUT LE MONDE PEUT ÊTRE BÉNÉVOLE AU SOU DES ÉCOLES  
ET NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !**

**Vous pouvez participer à nos actions en tant que bénévoles lors des événements :  
installations des salles, animation, serveurs, bras à tout faire...**

## L'ÉQUIPE du SOU 2022 2023

*Le Sou fonctionne avec un conseil d'administration formé d'un président, président adjoint, trésorier, trésorier adjoint, secrétaire et secrétaire adjoint, et avec des membres actifs.*



**Sandra  
MENDES**

*Présidente*



**Marjolaine  
VIGNON**

*Vice-Présidente*



**Laure  
BOURNAT**

*Secrétaire*



**Laura  
MOREL**

*Secrétaire  
adjointe*



**Laura  
LAURENT**

*Trésorière*



**Florence  
SICAUD**

*Trésorière  
adjointe*

### Et les membres actifs :

*Kévin et Madison GRENIER, Nicolas LAURENT, Anne-Lise et Morgan NICOU, Cécile TERMINARIAS, Aymerick et Isabelle LEBARBIER, Laurent et Ekaterina BARNET, Stéphanie COLOMB, Matias PACHECO, Marc RAVET, Aurélie ROBIN, ...*

## ÉVÉNEMENTS 2023 - 2024

**PHOTO  
CLASSE &  
FAMILLE**

*18 & 29 septembre*

**VENTE  
DE FROMAGES**

*octobre / novembre*

**VIDE  
GRENIER**

*19 novembre*

**CHORALE ET  
VENTE  
OBJETS NOËL**

*21 décembre*

**SURPRISE  
!?!**

*27 ou 28 janvier*

**CARNAVAL**

*Samedi 10 février  
à SEMONS*

**CHASSE  
A L'OEUF**

*23 ou 24 mars*

**VENTE  
DE PLANTS**

*avril / mai*

**FÊTE  
DE L'ÉCOLE**

*samedi 22 juin*

*Sous réserve de modifications éventuelles dues aux conditions sanitaires*

**Il est toujours temps de rejoindre notre belle équipe !**

Suivez les dernières actualités du Sou  
sur notre profil Facebook ou aimez la page  
« Sou Ecoles Commelle Semons Arzay »



# LES SERVICES MUNICIPAUX



## LA GARDERIE

Le matin  
de **7H20 à 8H20**  
Le soir  
de **16H30 à 18H15**

### L'ÉQUIPE d'ENCADREMENT



Florence  
**FRANÇOIS**  
Responsable



Johanne  
**CADIEU**



Les **INSCRIPTIONS/DÉSINSCRIPTIONS**  
à la **GARDERIE** et au **RESTAURANT SCOLAIRE**  
se font via : **LE PORTAIL FAMILLES**  
du site internet de **Commelle / Porte-Des-Bonnevaux**

**NB** : Le dossier d'inscription pour la garderie doit être renseigné pour tous les élèves puisque les enfants qui n'auraient pas été récupérés à la sortie de classe, seront redirigés vers la garderie.



## AGENT TECHNIQUE DE LA COMMUNE

Marc **RAVET**





# LE RESTAURANT SCOLAIRE



**Florence  
FRANÇOIS**  
Responsable



**Rachel  
BOUYER**



**Johanne  
CADIEU**



**Virginie  
CAHIER**



**Adeline  
ABEL  
COINDOZ**



**Karine  
DUMOULIN**



**Christelle  
FRANÇOIS**

**De 11H45 à 13H25  
prise en charge de 68  
enfants maximum**

(20 maternelles et  
48 élémentaires)

Les élèves de maternelle mangent les premiers entre 11H45 et 12H30 et rejoignent ensuite l'école maternelle. Ils sont alors dirigés vers la sieste pour les plus petits tandis que les plus grands sont libres de jouer ou de se reposer jusqu'à la reprise du temps scolaire.

Les élèves d'élémentaire mangent ensuite de façon échelonnée entre 12H15 et 13H, ils ont donc un temps avant et après le repas pour se détendre.

## LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Réservés aux élèves résident sur les communes d'Arzay et Semons, ils sont gratuits.



**Christelle  
FRANÇOIS**

Les élèves de moins de 6 ans  
sont sous la surveillance  
d'un agent municipal.



Les enfants n'ayant pas 3 ans révolus, ne peuvent pas bénéficier des transports scolaires.

Pour bénéficier de ces transports, consulter la page :

**[www.isere.fr/education/pack-rentree/le-transport-scolaire/](http://www.isere.fr/education/pack-rentree/le-transport-scolaire/)**

# LES NUMÉROS UTILES

## LA MÉDECINE SCOLAIRE

Centre médico-scolaire  
40, rue de la halle  
38260 LA CÔTE SAINT ANDRÉ

**04.74.20.43.54**

@ : [cms38-lacote@ac-grenoble.fr](mailto:cms38-lacote@ac-grenoble.fr)

## R.A.S.E.D

**Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficultés**

Psychologue scolaire : Mme Nicole DOUGET-VRAY / **04 74 20 34 58**

Maître d'adaptation E : Mme Sophie TROUPENAT / **04 74 20 39 61**

@ : [rasedcsa@bievre-valloire.ac-grenoble.fr](mailto:rasedcsa@bievre-valloire.ac-grenoble.fr)

## ENSEIGNANTE RÉFÉRENTE HANDICAP

Mme Audrey HINGE  
Collège Rose Valland  
1 rue Pierre de Coubertin  
38590 Saint Etienne de Saint Geoirs  
06 09 51 33 36

@ : [ash38-bievre-valloire@ac-grenoble.fr](mailto:ash38-bievre-valloire@ac-grenoble.fr)

## I.E.N

**L'Inspection de l'Éducation Nationale**

I.E.N Bièvre Valloire  
4, place Rose Valland

38590 SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS

**04.76.05.02.87**

